

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de l'Eure

COMMUNE de THIBERVILLE

**Nombre de membres :**

Afférents au conseil Municipal : 19

En exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Dont pouvoirs : 1

Date de la convocation : 18/03/2025

Date d'affichage : 03/04/2025

L'an deux mil vingt cinq, le premier avril, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de THIBERVILLE, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Guy PARIS.

Étaient présents : M. Guy PARIS, M. Michel BREQUIGNY, Mme Marie-Françoise LARROQUELLE, M. José VAREA NAVARRO, Mme Hélène RICHARD LECUYER, M. Christian BEAUDOIN, M. Philippe AMPOULIE, Mme Denise GONTHIER, Mme Isabelle BUCAILLE, M. Régis HONORÉ, M. Stéphane GAMBIER, M. Bruno THOUROUDE, Mme Sandrine HUSSON, M. Yann VILLEROY, Mme Delphine HUBLIN-PARIS, M. Didier LANGEARD, Mme Véronique CAREL.

Étaient absents excusés : Mme Virginie THIERRY.

Étaient absents non excusés : Mme Aurélie BLONDEL.

Procurations : Mme Virginie THIERRY en faveur de Mme Delphine HUBLIN-PARIS.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 17

Secrétaire : M. Didier LANGEARD.

**OBJET : Approbation du règlement du concours des maisons fleuries**

Monsieur le Maire informe le Conseil que la Commune organise depuis plusieurs années un concours des maisons et jardins fleuris visant à l'amélioration du cadre de vie des Thibervillais.

Afin de fixer le cadre réglementaire des prochaines éditions et dans une démarche de mise en conformité avec le règlement général sur la protection des données, il est nécessaire de mettre en place un règlement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2121-29,

Vu la proposition de règlement du concours des maisons et jardins fleuris,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité (par 18 Voix Pour) :

- approuve le règlement du concours joint en annexe.

Certifiée exécutoire après  
transmission à la Préfecture de  
EVREUX et publication par voie  
d'affichage le 03/04/2025

Pour extrait certifié conforme  
Le secrétaire de séance, M.  
Didier LANGEARD.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire, M. Guy PARIS

